



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 10

En exercice : 17

Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **Judi 05 octobre**

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal **29 septembre 2023**

Présents : 10

Votants : 14

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir :

Mme WATRIN Béatrice à Mme TURPIN Sylvie, Mr ETIENNE Jean à Mr BARRAUD Vincent, Mr BOITIER Jean-Louis à Mr MOTARD Daniel, Mme GAGNADRE à Mme Josselyne AUTIN Martine,

Mr FOUCHER Nicolas à Mr BARRAUD Vincent : non recevable

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 065-2023-10-006 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE

Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal que par délibération du 25/05/2023 n° DE 048-2023/05-010 *CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE*, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au dispositif « lire et

faire lire » et de conventionner avec La Ligue de l'enseignement et l'UDAFF pour que des bénévoles interviennent dans les locaux communaux afin de faire la lecture aux enfants sur des temps scola

et périscolaires. Elle propose pour l'année scolaire 2023/2024 de renouveler cette opération et de conventionner à nouveau pour maintenir en place ce dispositif

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE | |
|---|--------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N° | 017-211701552-2023..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture | |
| Délibération affichée le | mercredi 11 octobre 2023 |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD | |

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr



Avenant LIRE ET FAIRE LIRE

Suite à la signature de la convention en date du 05/05/2023
Concernant le « partenaire » dénommé maire - école
situé à ÉTAULES

ENTRE

Les intervenants bénévoles Lire et faire lire,
Madame, Monsieur JAUD, GRANDSIRE

ET

La personne référent représentant le « partenaire »,
Madame, Monsieur le maire

ET

- La ligue de l'enseignement,
- L'UDAF de Charente-Maritime,

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

Madame, Monsieur JAUD (école)
interviendra du 03 octobre 23 au 04 octobre 23
Le (s) vendredi de 13 h 15 à 13 h 45

Madame, Monsieur GRANDSIRE (garderie)
interviendra du 03 octobre 23 au 04 octobre 23
Le (s) mercredi de 17 h 00 à 18 h 00

Le lieu d'intervention des bénévoles est situé : école, garderie
Le matériel mis à leur disposition est :

En aucun cas le bénévole ne doit être seul ou intervenir pour un seul enfant. Le bénévole ne doit pas prendre en charge un groupe de plus de 6 enfants pour une durée de lecture de plus de 45 minutes.

A l'issue de la séance de lecture, les enfants sont repris en charge par le représentant du « partenaire » présent dans les locaux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N° 017-211701552-2023

Date de l'accusé de réception préfecture

Délibération affichée le

mercredi 11 octobre 2023

Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION*

➤ *DECIDE de passer un avenant à la convention et de maintenir le dispositif pour la
période allant d'octobre 2023 à juin 2024*

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE | |
|---|--------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N° | 017-211701552-2023..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture | |
| Délibération affichée le | mercredi 11 octobre 2023 |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD | |

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

